



# CHARTRE SANITAIRE

## Hospitalité Diocésaine de Rouen

Lourdes août 2022

« **POUR LE BIEN DE TOUS,  
Malades, PELERINS ET HOSPITALIERS** »

*Dans le respect de la Charte Sanitaire du Sanctuaire de Lourdes*

### Avant le départ :

Nous demandons votre **engagement**, sans réserve, à la présente **Charte Sanitaire** jointe au bulletin d'inscription, qui reprend des dispositions de la charte sanitaire édictée par les Sanctuaires de Lourdes, laquelle habilite le président de l'Hospitalité ou les personnes qu'il aura désignées, à effectuer les contrôles nécessaires.

**Si le pass vaccinal est suspendu, l'obligation vaccinale demeure pour tous les hospitaliers soignants ET non soignants au contact des malades, tout comme les personnels permanents de l'Accueil (loi n°2021-1040 du 5 août 2021). Pour les enfants, à partir de 12 ans, l'accès à l'Accueil ne pourra être autorisé que sur présentation d'un pass sanitaire.**

### Pendant le voyage :

Le masque devra être porté dans le train et les gares. *(sauf si cette mesure est levée)*  
Vous devrez apporter votre déjeuner pour le voyage aller *(l'espace bar pourra être fermé aux pèlerins et Hospitaliers)*.

Vous ne pourrez pas **circuler entre les voitures** dans le TGV sans raison essentielle pour le service. Nous vous demanderons de **conserver la même place à l'aller et au retour**.

### Pendant le séjour à Lourdes :

Le port du masque n'est plus obligatoire dans le sanctuaire, à l'exception des situations suivantes :

- dans l'enceinte de l'Accueil Notre Dame,
- du poste de secours,
- de la Basilique St Pie X, au-delà de 5 000 personnes,
- de l'intérieur des piscines (Geste de l'eau).

Chacun reste évidemment libre de porter le masque dans les autres situations.

Les **repas des Malades** seront assurés selon un protocole défini à l'avance.  
Un **protocole de nettoyage** sera à suivre scrupuleusement dans l'Accueil Notre Dame tout au long du séjour.

TSVP

## **Pendant toute la durée du pèlerinage :**

Le port du masque reste obligatoire dans l'enceinte de l'Accueil Notre Dame. Nous vous demandons de vous munir de **masques chirurgicaux en quantité nécessaire suffisante** - minimum 3 par jour – (attention pas de masques en tissu) et de **flacons de gel hydro alcoolique individuels**.

Il vous sera demandé expressément **l'application stricte des « gestes barrières »** pendant tout le pèlerinage :

- port du masque, à l'Accueil Notre Dame,
- utilisation régulière de gel hydro alcoolique,
- lavage des mains régulièrement, port des gants et autres protections (pour les Hospitalier(e)s servant à l'Accueil) notamment,
- de nous signaler sans délai tout symptôme anormal de façon à pouvoir prendre éventuellement toutes les mesures nécessaires en cas d'infection.

Dans la mesure du possible, nous vous demandons **d'activer l'application « Tous Anti Covid »** sur votre Smartphone.

Un référent Covid hospitalier (ou hospitalière) sera chargé pendant tout le pèlerinage **de veiller à la bonne exécution de cette Charte**. Nous vous demandons de suivre scrupuleusement ses consignes.

Cette Charte peut être amendée ou modifiée à tout moment en fonction des modifications des consignes données par les Pouvoirs publics et / ou par les autorités du Sanctuaire de Lourdes.

Fait à Rouen le 7 avril 2022

Le Président  
Pascal Lanfry

En signant votre bulletin d'inscription, vous vous engagez à respecter cette charte.